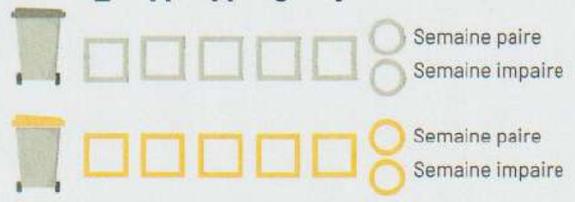


MÉMO tri

A partir du 1^{er} Janvier 2023
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

JOURS DE COLLECTE

L M M J V



TOUS LES EMBALLAGES

Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en alu et en acier et petits emballages en métal



Emballages en carton et briques alimentaires



NOUVEAU !

- + Sacs, sachets et filets,
- + Pots, boîtes et barquettes,
- + Films et suremballages,



Consignes :

- Les emballages sont :
- vidés
 - non lavés
 - non imbriqués
 - en vrac dans le bac

LE COMPOSTABLE



Épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, ...



Rappel !

Le tri des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024

LES DÉCHETS RÉSIDUELS



Restes alimentaires (non compostables),
 Déchets d'entretiens ménagers (sacs aspirateurs, litières animaux, vieilles éponges),
 Déchets d'hygiène (Coton-tiges, rasoirs, brosses à dents, couches, mouchoirs...)



Consignes :

Les déchets doivent être déposés dans un sac bien fermé dans le bac

